

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 23 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi vingt-trois juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Date de la convocation : vendredi 17 juin 2022

**Etaient présents :**

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	<b>1<sup>er</sup> adjoint</b>	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	<b>2<sup>eme</sup> adjoint</b>	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	<b>3<sup>eme</sup> adjoint</b>	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	<b>5<sup>eme</sup> adjoint</b>	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	<b>8<sup>eme</sup> adjoint</b>	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	<b>9<sup>eme</sup> adjoint</b>	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	<b>10<sup>eme</sup> adjoint</b>	Mme	JULIE	Nina	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale				

**Représentés :**

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)  
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)  
 Mme Sabrina WEDE (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)  
 M. Guy GUEPY (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)  
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)  
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
 M. Lolésio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)  
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)  
 M. Raphaël TOFILI (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)  
 M. Carl N'GUELA (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

**Excusé :**

M. Jean-Irénée BOANO

**Absente :**

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

**formant la majorité des membres en exercice.**

\*\*\*\*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Fémia MOTUHI est désignée secrétaire de séance.

## DELIBERATION N° 44 /22/VI

### APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES DE L'EXERCICE 2021

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 23 juin 2022,**

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°14/21/III du 25/03/2021, approuvant le budget primitif annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2021,

Vu la délibération n°77/21/VIII du 05/08/2021, portant décision modificative n°1 du budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2021,

Vu la délibération n°116/21/XI du 25/11/2021, portant décision modificative n°2 du budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2021,

Vu la note explicative de synthèse n°31/2022 du 17 juin 2022,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 juin 2022, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

27 JUIN 2022

CONTRÔLE DE LEGALITE

Article 1 : Le compte de gestion du budget annexe Ordures Ménagères du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2021 est arrêté comme ci-dessous :

<b>Section de fonctionnement - RECETTES</b>	
Prévisions budgétaires totales (a)	366 868 290
Titres de recettes émis (b)	425 150 857
Réductions de titres (c)	87 260 690
<b>Recettes nettes (d = b - c)</b>	<b>337 890 167</b>
<b>Section de fonctionnement - DEPENSES</b>	
Autorisations budgétaires totales (e)	366 868 290
Mandats émis (f)	380 472 473
Annulations de mandats (g)	39 851 583
<b>Dépenses nettes (h = f - g)</b>	<b>340 620 890</b>
Résultat de fonctionnement avant report - Déficit (i = d - h)	- 2 730 723
Résultat de fonctionnement reporté de 2020 - Excédent (j)	14 184 332
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 - Excédent (i+j)</b>	<b>11 453 609</b>

<b>Section d'investissement - RECETTES</b>	
Prévisions budgétaires totales (a)	20 695 187
Titres de recettes émis (b)	5 950 182
Réductions de titres (c)	-
Solde d'exécution excédentaire reporté de 2020 - Excédent (d)	6 875 169
<b>Recettes nettes (e = b - c + d)</b>	<b>12 825 351</b>
<b>Section d'investissement - DEPENSES</b>	
Autorisations budgétaires totales (f)	20 695 187
Mandats émis (g)	8 542 817
Annulations de mandats (h)	-
<b>Dépenses nettes (h = g - h)</b>	<b>8 542 817</b>
<b>Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2021 - Excédent</b>	<b>4 282 534</b>

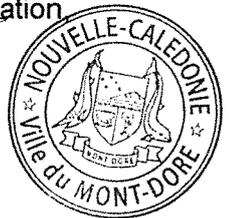
Résultat de clôture cumulé de l'exercice	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	11 453 609
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2021	4 282 534
<b>Résultat de clôture cumulé</b>	<b>15 736 143</b>

- Article 2 : Le compte de gestion du Trésorier de la province Sud est arrêté en conformité avec le compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères pour l'exercice 2021.
- Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 JUIN 2022

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,  
Pour le Maire absent et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> adjoint

  
Jean-Jacques AFCHAIN



Le Maire certifie que le présent acte  
ayant été transmis le 27 JUIN 2022  
au Commissaire Délégué  
et notifié le  
et/ou publié le 28 JUIN 2022,  
est exécutoire de plein droit.

Pour ampliation  
le Chef du Service des  
Affaires Générales



Eric KEM-SENG

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

27 JUIN 2022

CONTRÔLE DE LEGALITE

**Ampliations :**

Subdivision Administrative Sud  
Trésorerie de la Province Sud  
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)  
Direction des Services Techniques et de Proximité  
Secrétariat Général (SAG : registre affichage)